



Conférence régionale d'examen de la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement

26 - 27 novembre 2014 | Nairobi, Kenya

Mettre un terme à la violence armée pour aller vers la paix et le développement

Résumé de la présidence

Le gouvernement du Kenya et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), en collaboration avec le gouvernement suisse et le Secrétariat de la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement (DG), ont convoqué une conférence régionale d'examen qui s'est tenue à Nairobi les 26 et 27 novembre 2014. Son objectif était de discuter des moyens de juguler la violence armée de manière tangible et d'améliorer les perspectives de développement en Afrique sub-saharienne. Cet événement a rassemblé plus de 140 participants, parmi lesquels les représentants de 30 pays, des membres d'organisations régionales et d'agences des Nations unies ainsi que des représentants de la société civile.

Pendant toute une période, l'Afrique sub-saharienne a vu bon nombre de conflits arriver à leur terme, a investi dans l'éducation, a connu un renforcement de ses régimes démocratiques et un développement concomitant de son économie. Malgré les espoirs suscités par cette évolution, la région est actuellement confrontée à une recrudescence de la violence et des conflits armés. Les lignes de fractures qui nourrissent cette violence sont notamment la lutte des élites pour le pouvoir, les conflits relatifs aux ressources naturelles (tout particulièrement l'eau, les pâturages et les ressources minérales), les inégalités socioéconomiques et les lacunes dans la fourniture des services de base et dans le fonctionnement des institutions chargées de la sécurité et de la justice. Ces facteurs alimentent de profondes insatisfactions et une grande instabilité. En outre, d'autres dimensions – parmi lesquelles le fondamentalisme religieux, l'urbanisation rapide et anarchique, le changement climatique et la criminalité transnationale organisée – sont récemment venues s'ajouter à ces problématiques pour créer des dynamiques nouvelles qui ont amplifié la violence armée sur le continent tout entier.

Cette conférence a souligné le fait qu'en l'absence de développement, les risques de violence sont plus importants. Inversement, les progrès réalisés dans le champ du

développement permettent aux États et aux communautés de réduire les budgets consacrés à la sécurité et de disposer de plus de ressources pour l'éducation et les secteurs économiques prioritaires. Les participants à la conférence ont examiné les relations entre développement et violence armée et ont, dans ce cadre, souligné la nécessité de placer la population et ses besoins au cœur des stratégies de développement et de sécurité.

Lors des débats consacrés aux outils de lutte contre la violence armée, les participants se sont très largement prononcés en faveur de l'élaboration de mesures multisectorielles et multi-acteurs bien plus ambitieuses que le simple recours à la force. Ils ont souligné l'importance toute particulière du dialogue et de la coopération entre toutes les forces sociales et mis l'accent sur le rôle primordial des femmes et des jeunes comme moteurs du changement. Enfin, les discussions ont permis d'identifier un certain nombre d'autres éléments nécessaires à la mise en œuvre de politiques efficaces dans ce domaine : porter une attention toute particulière aux zones frontalières et aux zones urbaines, mieux coopérer aux niveaux régional et sous-régional pour lutter contre le trafic d'armes et les flux financiers illicites, renforcer le rôle des acteurs locaux et des municipalités, assurer un meilleur accès à un système judiciaire et à des institutions de sécurité publique justes, efficaces et responsables devant la population.

Les thèmes suivants ont été abordés lors des sessions plénières et parallèles :

Définir des priorités claires pour l'Agenda pour le développement post-2015

Les participants ont examiné les nombreuses conséquences de la violence armée sur la sécurité des personnes et affirmé l'impossibilité de mettre en œuvre le développement sans que soit assurée la sécurité publique. Le processus de négociation interétatique du cadre qui remplacera les objectifs du Millénaire pour le développement est une occasion de redéfinir les priorités mondiales du développement pour les années à venir. Ainsi, si les perspectives positives sur la paix, la sécurité et la justice sont placées au cœur des processus de développement, au niveau national comme au niveau international, les États et les bailleurs de fonds se verront investis du mandat d'orienter leurs investissements en ce sens.

S'il convient de prendre en compte les préoccupations exprimées par quelques pays quant à la question de la mesurabilité, les discussions ont globalement mis en lumière une nette amélioration des capacités des bureaux nationaux de statistiques et des institutions de recherche à mesurer la paix et la gouvernance. En référence à la Position africaine commune (PAC), élaborée sous l'égide de la Commission de l'Union africaine, de nombreux intervenants et participants ont exprimé leur volonté de voir, d'une part, les populations

placées au cœur des débats et, d'autre part, la paix et la sécurité définies comme des objectifs dans l'Agenda pour le développement post-2015. En conséquence, il est important que les gouvernements nationaux donnent à leurs représentants présents à New York des instructions claires en ce sens et mettent à leur disposition des informations adéquates. Ainsi, leurs délégations pourront contribuer à la préservation de l'Objectif 16 et encourager le dialogue sur les objectifs qui lui seront associés.

Les institutions chargées de la justice et de la sécurité, la clé de voûte de la paix et du développement

Au fil du temps, la notion de sécurité a évolué, passant du concept de sécurité de l'État à celui de sécurité de la population vivant sur son territoire. Dans ce cadre, les institutions chargées de la justice et de la sécurité sont considérées comme des éléments essentiels de l'arsenal utilisé pour réduire et prévenir la violence armée. Elles sont aussi perçues, plus généralement, comme des outils indispensables au développement. Les participants ont affirmé que le développement ne peut exister en l'absence de sécurité et de justice et que cette absence occasionne des coûts très importants pour les gouvernements autant que pour les entreprises (à titre d'exemple, les dépenses relatives à la sous-traitance de la sécurité à des agences privées représentent 7 à 11 % du revenu annuel national kenyan).

Les intervenants ont souligné l'importance déterminante de la mission de l'État qui consiste à assurer la protection du droit à la vie. Mais ils ont également noté que les modalités selon lesquelles les institutions étatiques chargées de la justice et de la sécurité exercent leurs fonctions – et font usage de la force – sont susceptibles d'exacerber les tensions. Il est donc important de prendre en compte, dans la perspective de la réduction et prévention de la violence armée (RPVA), les questions relatives à l'impunité des forces de police et à l'obligation qui leur est faite de rendre des comptes. Les réformes des secteurs de la justice et de la sécurité ont été décrites comme des questions prioritaires. Dans ce processus, il est également nécessaire d'accorder toute leur importance aux liens qui existent entre les entités étatiques et non étatiques chargées de la sécurité et de la justice.

« La sécurité pour qui ? » Le rôle des agences de sécurité privées

Les agences de sécurité privées (ASP) jouent un rôle important dans la région, tout d'abord en tant qu'employeurs (elles offrent souvent davantage de travail que les agences publiques) et ensuite en tant qu'acteurs de l'amélioration de la sécurité des communautés et des individus. Quand les institutions étatiques sont suffisamment fortes, il arrive que l'État

délègue à des acteurs privés une partie de sa mission de sécurité. Lorsque les institutions étatiques sont plus faibles, les ASP jouent un rôle plus important dans la stabilité du pays (elles offrent par exemple des emplois aux ex-combattants ou protègent les infrastructures économiques clés).

Mais l'intervention des agences de sécurité privées peut poser problème. Dans des contextes fragiles, par exemple, l'État peut se trouver d'autant plus affaibli qu'il dépend de manière trop importante des ASP (dépendance qui peut aussi être le fait des bailleurs de fonds). En outre, si ces ASP protègent exclusivement les élites économiques et politiques, il existe un risque de fracture sociale entre la classe des citoyens « protégés » et le reste de la population. Parfois, la ressemblance entre les ASP et les forces étatiques est si forte, leurs uniformes et leur structure si similaires, que la confusion se crée dans l'esprit de la population. L'accès des acteurs du secteur privé de la sécurité aux armes à feu et l'usage qu'ils font de ces armes doivent être plus strictement réglementés. Les participants se sont accordés sur le fait que les armes à feu devraient être distribuées uniquement au personnel spécialisé des ASP dont la mission exige qu'ils en fassent usage, et non à tous les employés de ces agences.

Les discussions ont mis en avant la nécessité, dans toutes les situations, de créer un cadre solide – doté d'une coordination claire, de mécanismes régulateurs ainsi que de procédures d'élaboration et de présentation de rapports – qui permettrait aux ASP et aux forces de sécurité étatiques de collaborer.

Le genre est un facteur déterminant dans violence armée, aussi dans les solutions

Le genre est un facteur déterminant dans violence armée: les auteurs et les victimes des actes de violence sont souvent de jeunes hommes. Pour la plupart, les femmes et les filles sont les victimes directes et les survivantes de la violence armée mais aussi de la violence domestique et conjugale. Si dans un premier temps il convient de répondre aux besoins des femmes dans ce domaine, il est également indispensable de veiller à ce que celles-ci soient parties prenantes à l'élaboration et à la mise en œuvre des solutions.

Les participants ont plaidé en faveur d'un rôle accru des femmes dans toutes les initiatives nationales visant à favoriser le désarmement et le contrôle des armes à tous les niveaux opérationnels.

Les interventions de RPVA devraient jouer un rôle central en faisant évoluer les attitudes et les pratiques qui résultent de l'acceptation de la violence, de la nécessité ressentie d'acquérir une arme à feu ou encore des normes sociales qui perpétuent les violences à l'égard

des femmes. Ces initiatives devraient impliquer les garçons autant que les filles, les hommes autant que les femmes. Parallèlement, le fait d'harmoniser et de coordonner la mise en œuvre des Plans d'action nationaux relatifs à la résolution 1325 du Conseil de Sécurité avec les autres politiques relatives à l'insécurité et aux armes légères devraient permettre une plus grande inclusion des femmes dans tous les secteurs et interventions concernés.

Un appel au renforcement des contrôles exercés sur les instruments de la violence

La conférence a permis d'identifier la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC) comme une menace à la paix, à la sécurité et au développement. En Afrique, la prolifération des ALPC est un facteur d'allongement de la durée des conflits (les ALPC en sont les armes de « prédilection ») et une menace à la sécurité pendant les périodes électorales et au sein des ménages. Cette prolifération est, en outre, un facteur de risque de la violence de genre. Au cours des nombreuses sessions de travail de la conférence, cette problématique a été un fil conducteur important.

Pour limiter les conséquences de la violence armée, il est nécessaire de recourir à des initiatives multidimensionnelles et inclusives. La conférence encourage les gouvernements à veiller à ce que leurs engagements de niveau mondial soient mis en application (ceux relatifs à la résolution 1325 du Conseil de sécurité ainsi que ceux relatifs aux instruments internationaux consacrés aux ALPC, comme le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects). Elle les appelle également à adhérer au Traité sur le commerce des armes et à le ratifier. Les participants ont en outre relevé la nécessité de renforcer la coopération régionale en matière de sécurité des zones frontalières (par exemple en Éthiopie, au Kenya, au Soudan du Sud, au Soudan et en Ouganda).

La fabrication et le transfert des armes sont des activités florissantes en Afrique. Il est nécessaire de renforcer les contrôles nationaux en matière d'accès aux armes par la population civile. Les données de base relatives aux ALPC sont encore insuffisantes dans de nombreux États africains. Les plans d'actions nationaux portant sur le contrôle des armes légères et l'élaboration des lois relatives aux armes de ce type devront désormais reposer sur des informations fiables.

Des efforts ont été entrepris au niveau national comme au niveau régional (notamment par l'intermédiaire du Protocole de Nairobi sur les armes légères et de petit calibre adopté en 2000, du Protocole sur le contrôle des armes à feu de la CDAA adopté en 2001 et de la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre adoptée en 2006) pour

élaborer des lois et des cadres réglementaires appropriés et cohérents visant à établir des normes applicables aux processus d'acquisition et de transfert des armes et à rendre ces derniers plus transparents. Malgré cela, la corruption reste un phénomène préoccupant dans ce contexte (particulièrement dans le domaine du marquage, de la délivrance des certificats de détention et des transferts d'armes). Finalement, les participants ont conclu à la nécessité de renforcer les compétences des États en matière de gestion des stocks d'armes et de munitions, dans le but de réduire les risques de fuite et de détournement et d'éviter les explosions involontaires sur les sites d'entreposage des munitions.

L'importance des données qui sous-tendent les politiques et les programmes

Les sessions de travail de la conférence ont permis de souligner l'importance, pour les personnes et institutions chargées d'élaborer les mesures visant à juguler la violence armée, de disposer d'informations sur la sécurité et d'indicateurs du niveau de développement local qui soient crédibles, fiables et ventilés en fonction du genre. Dans certains contextes délicats, les opérations élaborées sans qu'aient été prises en compte les informations pertinentes (disponibles en temps réel et dans un format facile d'utilisation) peuvent avoir des conséquences négatives et inattendues. Les expériences menées en Côte d'Ivoire, au Kenya, en Somalie et en Afrique du Sud montrent que les systèmes de suivi (ou observatoires) de la violence et de la criminalité ont un rôle important à jouer dans la RPVA. Pour sensibiliser l'opinion aux risques inhérents à la violence armée et à ses conséquences dans la région, il est nécessaire de rehausser la qualité des données et de les publier régulièrement et en temps opportun, accompagnées d'analyses. Il convient en outre de porter une attention toute spécifique aux modalités de leur diffusion (notamment au fait qu'elles soient adaptées aux besoins de leurs utilisateurs).

La violence n'est pas un phénomène uniformément réparti dans les zones géographiques des pays concernés et son surgissement est déterminé par des facteurs complexes. Les données existantes sur la violence sont encore lacunaires – spécifiquement celles relatives aux armes à feu. Les observatoires locaux ont vocation à mettre en lumière les caractéristiques de la violence et les tendances qui caractérisent l'évolution de cette dernière. Les responsables politiques doivent encore trouver la volonté et les moyens politiques d'accorder leurs actes aux résultats publiés par ces observatoires. Selon les participants, le succès des observatoires dépend des facteurs suivants : un engagement à long terme, un bon accès aux données, la participation des acteurs concernés, l'utilisation de méthodologies de

recherche saines, une pratique de la neutralité et l'obtention d'un financement sur plusieurs années.

Travailler avec les victimes de la violence armée et avec celles et ceux qui y ont survécu

La violence armée laisse des cicatrices indélébiles sur la vie des individus et des communautés. Les domaines spécifiques que sont le rétablissement post-conflit et la prévention doivent donc bénéficier d'une attention toute particulière. Les participants ont évoqué la nécessité de mettre en œuvre des politiques et des interventions multi-acteurs d'une envergure bien supérieure à celle des programmes qui visent strictement à satisfaire les besoins des victimes et des survivants et survivantes (ceux des communautés compris). Il est souvent compliqué pour les victimes d'obtenir réparation. Les « méthodes alternatives à la responsabilisation » (par exemple les approches traditionnelles de la justice) souffrent de la faiblesse de leurs ressources ainsi que des chevauchements et de la confusion qui règnent souvent entre les identités de « victime » et d'« auteur ». Les interventions reposant sur le seul soutien des bailleurs de fonds internationaux ne sont pas viables. Il est donc indispensable que chaque État reconnaisse qu'il lui appartient de porter assistance aux victimes et aux survivants et survivantes d'épisodes ou d'actes de violence armée.

«Pour être plus sûres, les villes doivent être plus justes» : renforcer le rôle des villes dans la RPVA

Pour améliorer la sécurité et la sûreté des populations des zones urbaines, l'approche qui consiste à mettre en œuvre des politiques sécuritaires spécifiques est insuffisante. Il convient d'améliorer l'urbanisme, les infrastructures, les espaces et l'éclairage publics, les services communaux ainsi que la gestion et la gouvernance urbaines. Il est à souhaiter que le nouvel Agenda pour le développement post-2015 permette de mieux définir, au niveau des politiques internationales, le rôle des villes dans les processus de RPVA.

Les participants ont accueilli avec enthousiasme la possibilité d'échanger des informations sur les pratiques utilisées et les programmes mis en œuvre dans ce domaine. Ils ont en outre exprimé leur intérêt pour de futures discussions – auxquelles pourraient se joindre des représentants d'autres villes – qui auraient vocation à formuler plus précisément le rôle des acteurs urbains dans l'amélioration de la sécurité dans les villes. Pendant la conférence, les débats ont également porté sur le fait que les zones urbaines sont souvent en position idéale pour faire le lien entre le recueil des données et les programmes de RPVA. Les participants ont spécifiquement relevé la pertinence de deux types de programmes : d'une

part, ceux qui visent à sortir la jeunesse urbaine de la pauvreté par l'acquisition de compétences et la mise à disposition d'espaces de parole et, d'autre part, les expériences de mise en place de « zones sans armes » (*gun free zones* - GFZ). Ces dernières ont été identifiées comme des interventions directes intéressantes dans le cadre de la réduction de la violence armée. Pour pouvoir assurer la viabilité de toutes les approches de ce type, il est apparu indispensable de disposer des compétences et des ressources nécessaires à leur mise en œuvre sur des périodes suffisamment longues.

Encourager l'autonomisation des jeunes pour qu'ils et elles deviennent des agents du changement

Les personnes âgées de moins de 35 ans représentent environ 65 % de la population africaine. Selon l'UNICEF, la population africaine âgée de moins de 18 ans augmentera de deux tiers d'ici 2050. Il est nécessaire de prendre en compte ces mutations démographiques dans les processus d'élaboration des politiques et des plans nationaux de développement si l'on souhaite permettre à la jeunesse d'exercer une influence positive sur l'évolution de la société.

Mais la jeunesse peut également jouer un rôle central dans la survenue de la violence. Les participants à la conférence ont exprimé leur inquiétude quant à l'attrait de la jeunesse révoltée pour les mouvements radicaux. La conférence appelle les États à agir sur les causes de la violence et souligne l'importance, dans le cadre de la RPVA, de facteurs comme l'intégration d'une participation constructive aux processus d'élaboration des politiques, le développement d'une culture de paix, le renforcement des compétences, l'accès à une éducation de qualité et les perspectives économiques offertes.

L'appropriation des politiques par les communautés et la participation communautaire sont des éléments fondamentaux des interventions de RPVA

Pendant la conférence, les participants ont souligné le caractère indispensable de l'engagement des communautés et des groupes sociaux concernés dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des interventions. La conférence s'est félicitée des nombreux efforts recensés visant à mettre en œuvre des politiques et des interventions concrètes. Elle a appelé les États et les bailleurs de fonds à s'engager plus encore dans l'élaboration de solutions viables au problème que représente la violence armée. De nombreux participants ont souhaité que les solutions élaborées pour lutter contre cette violence s'appuient sur la culture et les traditions locales. Mais ils ont également été nombreux à exprimer le désir que d'autres interventions soient menées en parallèle, des actions multisectorielles et multi-

acteurs dans lesquelles les institutions gouvernementales responsables joueraient un rôle clé. La conférence a également souligné l'importance du rôle que les autorités et les acteurs locaux peuvent jouer dans la mise en œuvre de politiques et d'instruments nationaux appropriés. La conférence a été marquée par deux thèmes récurrents. Il est apparu indispensable, d'une part, de renforcer la collaboration transfrontalière et, d'autre part, de prendre en considération l'offre en armes à feu, la disponibilité de ces armes et enfin les facteurs qui influencent la demande en la matière.

Les organisateurs de la conférence remercient les participants et les intervenants pour leur contribution.

Informations complémentaires :

Secrétariat de la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement : Luigi De Martino, luigi.demartino@genevadeclaration.org

Consultez le site Internet de la Déclaration de Genève : www.genevadeclaration.org

Suivez le débat international sur Twitter #2014RRC